L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DES ANNONCES JUDICIAIRES:—NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 13 FEVRIER 1847.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR
MAGNE & WEISSE,
No. 81, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS
SAMEDI MATIN, 13 FEVRIER 1847.

ELECTION — ELECTEURS OFFICIELS.

MUNICIPALITES

	No 1	No 2	No 3	Total
J. P. Forstall	922	1570	343	2,835
Fergus Gaudet	966	1,532	378	2,876
M Reynolds, *élu*	307	1,718	636	3,161
J Labatut, *élu*	872	1,740	636	3,228

TROISIEME DISTRICT REPRESENTATIF.

	Precinct No 5	No 6	No 7.	Total
Randle Hunt	241	321	149	851
T H Howard, *élu*	250	251	295	896

CINQUIEME DISTRICT REPRESENTATIF.

(Pas d'élection.)

	Precinct No 10	No 11.	No 12	Total
Ch E. Forstall	154	166	68	387
B de Fontenelau	109	114	164	387

LETTRE DU GENERAL TAYLOR. — Le général Gaines accepte le rôle qui paraît, la responsabilité de la publication donnée à la lettre du général Taylor. Il a cru, et il paraît que le secrétaire de la guerre que c'est bien ainsi, que cette lettre avait été adressée, et que c'est lui qui en a autorisé la publication. Cette franchise honore le général Gaines, et on ne devait pas moins attendre de sa fermeté. Il ne devait pas une responsabilité, quelque grave qu'elle soit. Celle-ci du reste n'est pas bien redoutable, car, pour tous les hommes de bon sens, la lettre du général Taylor est bien d'avoir les caractères de culpabilité qu'on a voulu lui donner. Encore une fois c'est une justification personnelle et non une accusation directe contre le gouvernement, c'est un exposé des vues particulières du général sur la conduite de la guerre du Mexique et non la revendication proportionnée des plans de l'administration. Elle ne peut faire du tort qu'à ceux qui en ont tenté, et ne compromet en aucune façon la ligne de conduite à l'avenir de la guerre.

☞ Les résolutions contre l'extension de l'esclavage ont passé dans les deux Chambres de la Législature de New York au Sénat par 23 voix contre 6, à l'assemblée par 96 contre 9. Les hommes qui s'efforcent si bien de prouver que la *Démocratie* du Nord est l'alliée naturelle du Sud, ne feront pas mal de tenir compte de ce vote, de celui du Sénat en particulier. Ils y comptent une majorité de deux contre un.

UNE CONFIDENCE DE SENIOR. — A propos du vote que les whigs de la Chambre des Représentants ont donné sur la taxe du thé et du café, l'*Union* exprime ainsi :

" Leur conduite est de ces whigs, ne peut s'expliquer par ce seul motif qu'ils sont opposés au vote du thé et du café, et par cette sévère opposition qu'ils ont adoptée à l'expédition de nos troupes par les pirates et barbares Mexicains sera en peut-être une cause de publication et de représailles."

Cela dépasse tout ce que nous avons vu de pas-seul de plus hideux et de plus méprisable dans aucune affaire. Nous connaissons de la part des gens sa façon de procéder, mais nous nous imaginions qu'avant encore assez de dignité pour ne pas laisser certaines limites de pudeur et de convenance d'honneur tomber par leur vue. Mais nous ne pensions pas qu'ils en fussent arrivés à ne pas avoir un vrai cœur, ni une tête, et voilà tout. M. Clay n'est jamais pas qu'une mauvaise doublure de Murat et du pire Duchesne.

Qu'importe à ces responsabilité du rejet de la taxe sur le thé et le café, en cessant en vain de la faire revenir sur les whigs. Ils sont en minorité sur les whigs, dans aucun cas, ils ne peuvent y faire aucun mal, quoique s'ils votent sur la taxe du thé et du café, ils ne seraient les whigs seuls se l'imposer, comme ils le sont en ce moment, et y auraient en plus 20 voix de chef de la majorité depuis le dernier recensement. Ce ne sont donc pas eux qui ont proposé de couper cette taxe. Et qu'ils aient qu'à proposé de couper quelque chose qui pas ex pédiente ? Et ce ne sera ? Non, ce sont encore les démocrates des pays et des fermes, c'est M. Wentworth. Et cette proposition a raté le mouvement, mais une masse considérable du parti whig l'a soutenu. C'est donc ce parti, et ce parti seul, qui doit être responsable de son adoption, et d'après ce raisonnement de l'*Union*, c'est à M. Wentworth et à la majorité nombreuse que devront s'adresser les représailles.

" La guerre ne peut pas exaspérer que par ce moyen. Il est impossible de prévoir les vues qu'ils feraient de la guerre. M. Benton, de discuter cette question, tout en remettre le débat au lendemain. Le vote a été serré et consacré aux affaires sanitaires et pour les recteurs.

CHAMBRE DES REPRESENTANTS — M. Wentworth présente des explications personnelles à l'occasion du discours qu'on a lu dans l'*Union*, et tout bouleversé qu'il est, il traite fort durement l'organe officiel du bonhomme " Nous avons fait venir ici M Rich, célèbre orateur, pour faire ce que Blair & Rives ne voulaient pas faire, la ce bengale du parti, et ce que nul autre homme d'un talent égal n'a ni ne consent à faire." Ces paroles existent dans la chambre une hilarité universelle. Dans quelle ennui Messieurs les loodoos tiennent la feuille de M Polk ! c'est éclatant.

La chambre s'accorde à décider que la discussion sur le bill des dépenses civiles et diplomatiques sera fermée le lendemain à midi, pour elle se forme en comité général. La discussion se lance dans des routes fort diverses l'un parle de la guerre, l'autre parle des améliorations intérieures et condamne le veto du bill des havres et rivières, d'autres abordent d'autres sujets, et les choses vont ainsi jusqu'à la fin de la séance

LEGISLATURE DE LA LOUISIANE.

CHAMBRE DES REPRESENTANTS.

VENDREDI, 12 février 1847.

La chambre des représentants n'a pas siégé hier à cause de l'élection. Au sénat, il n'y a rien eu d'important : plusieurs bills d'une nature locale ont subi une troisième lecture et ont été votés. Le sénat a siégé pendant quelque temps à huis clos

WASHINGTON, 4 février 1847.

L'acte supplémentaire de la sous-trésorerie, qu'on a rapporté hier à la Chambre par le comité des voies et moyens, demande un examen un peu attentif. Il n'en veut le dégager des voiles dont a tâché de l'envelopper le comité.

Les dispositions qu'il renferme, n'ont guères d'autre but que de donner au gouvernement de nouvelles facilités pour émettre du papier-monnaie et le transformer en sous-trésorerie en une espèce de Banque gouvernementale. La chose la plus importante est celle qui autorise le trafic des billets de change. Une autre qui a aussi grande valeur, c'est sous le nom de reçus des certificats déguisés qui pourront être donnés par les trésoriers et reçus par les collecteurs. Le droit pour le gouvernement d'acheter des monnaies étrangères est un droit nouveau, et qui va créer une concurrence nouvelle sur les courtiers.

Pendant que M. Dromgoole lisait son rapport à la Chambre, le Sénat reprenait une communication qui faisait ressortir bien vivement les intérêts du bill de sous-trésorerie.

Le 20 novembre dernier, il fallait envoyer à la Nouvelle-Orléans $500,000. On n'y avait pas cette somme disponible. On donna en conséquence des traites sur New-York qui furent converties en reçues, que l'on expédia sur la Nouvelle-Orléans, au prix de $8,250 00.—Le 7 décembre il fallait encore une somme pareille $8,250,00, et l'on donna $9,000 à un courrier de New-York pour toucher ces mandats. Quelle différence entre ces deux opérations aussi différentes, et quelle admirable existence d'une opération aussi simple, au contraire et l'on de bon

Kentucky—La législature de cet Etat, sans doute fatiguée des infructueux efforts qu'elle a faits récemment pour élire un sénateur des Etats-Unis, a déclaré qu'elle n'essaierait plus cette élection avant le 16 courant.

Massachusetts —La Législature de cet Etat a dû procéder le 10 courant, à l'élection d'un sénateur des Etats-Unis, le terme de M. Webster expirant le 4 mars prochain. Elle comptait bien entendu donner un nouveau mandat à l'honorable sénateur, si toute fois il a bien voulu l'accepter.

Trésor —Voici le tableau des recettes et des dépenses du Trésor durant le dernier trimestre de 1846, comme il appert d'un tableau présenté par M. Walker, secrétaire de la Trésorerie.

RECETTES :

Douanes, environ	$3,645,965
Terres	399,545
Diverses	16,000
Emission de bons du Trésor	2,939,750
Emprunt	4,420,000
Total des recettes	$11,421,260

DEPENSES :

Service de l'intérieur et de l'extérieur	$2,057,887 13
Armée, y compris le départ. indien, les fortifications et les pensions	7,288,282 12
Marine	2,099,787 02
Bons du trésor, rembours et intérêts	1,062,554 19
Intérêts de la dette publique	445,699 47
Total des dépenses	$12,954,609 86

OREGON.—Le *Courier and Enquirer* de New-York a reçu le *Spectator* de l'Orégon, feuille semi mensuelle publiée à Oregon-City, par l'association typographique qui est allée s'y établir.

Les officiers du territoire, en fonctions au mois d'avril dernier, étaient les suivants : George Abernethy, gouverneur; John E. Long, secrétaire; J. H. Couch, trésorier, et W. T. G. Vault, directeur des postes.

Une élection devait avoir lieu au mois de juin pour élire de nouveaux officiers; et le spectateur demandait instamment que l'annexion du territoire aux Etats-Unis fut formellement prononcée.

PHILADELPHIE.—Une violente tempête est venue hier de 3 courant sur cette ville. La pluie et le vent faisaient rage. Quelques maisons ont souffert; des cheminées ont été renversées, des toits enlevés; les bâtimens qui se trouvaient dans le port, ont aussi éprouvé quelques avaries. Vers 10 heures de l'après-midi, le vent est tombé, la pluie a cessé, et l'on a passé presque subitement des fureurs de l'ouragan au calme le plus complet.

Chronique Locale.

PREMIERE COUR DE DISTRICT.—Cette Cour n'a pas siégé hier; elle est ajournée au lendemain afin de laisser aux officiers ministériels la liberté d'aller voter. Le juge McHenry prononcera plusieurs sentences ce matin.

—La demande en nouvelle audition de cause, dans l'affaire de F. A. Dubord, trouve considérablement d'un esclave, sera soumise à la Cour dans le courant de la semaine prochaine.

Les Cours de Paris recordent étaient hier, au grand chagrin des rapporteurs, veuves de malheureux de troupes. Nous serons plus heureux une autre fois.

UNE MASTRE.—La jeune veille de Nevers-York, dans le comté de Sullivan (Etat de New-York), le 1 janvier 1846, le théâtre d'un meurtre et d'un suicide épouvantables. Ann Barclay était la seconde femme de Hamon Barclay, qui avait de son premier mariage une fille, âgée d'environ onze ans. Ann avait pris en haine cette pauvre petite et la maltraitait sans cesse; enfin dans un paroxisme de fureur, elle a cet jetée sur la malheureuse enfant et l'a coupée le col avec un rasoir, plus efficace de son crime, elle s'est elle-même coupée la gorge. Toutes deux sont mortes.

NEW-YORK.—On n'a pas oublié qu'aux dernières élections de New-York, il a été prouvé que des coudamnés du Pénitentiaire de Blackwell's Island avaient voté. McLaughlin, l'un des gardiens de la prison, qui avait contribué à les amener en ville, a été condamné à une amende de $150 et à trente jours de prison. C'est bien peu pour un pareil acte.

Coton-Poudre

Paris, 15 décembre 1846.

L'attention des savans et du public ne se lasse pas d'être fixée sur la découverte de M Schœnbain. Chaque semaine apporte à l'Académie des sciences, des communications nouvelles et intéressantes. Elles mettent en jour la plupart une insertion moins insuffisante que celle que nous nous avons eu accorder.

M Gaudin, sûr des indications d'un de nos chimistes les plus distingués, M. Mitou, a préparé le coton-poudre par l'emploi immédiat du ni plète azotique de potasse et de l'acide sulfurique. Ce moyen est plus sûr que l'emploi de l'acide azotique fumant, et tire d'ailleurs un parti de l'acide azotique qui avant comment le sans employer inutile, a été condamné à une amende de $150 et à trente jours de prison C'est bien peu pour un pareil acte.

Coton-Poudre

Paris, 15 décembre 1846.

L'attention des savans et du public ne se lasse pas d'être fixée sur la découverte de M Schœnbain. Chaque semaine apporte à l'Académie des sciences, des communications nouvelles et intéressantes. Elles mettent en jour la plupart une insertion moins insuffisante que celle que nous nous avons eu accorder.

M Gaudin, sûr des indications d'un de nos chimistes les plus distingués, M. Mitou, a préparé le coton-poudre par l'emploi immédiat du ni plète azotique de potasse et de l'acide sulfurique. Ce moyen est plus sûr que l'emploi de l'acide azotique fumant, et tire d'ailleurs un parti de l'acide azotique qui avant comment le sans employer inutile, a été condamné à une amende de $150 et à trente jours de prison C'est bien peu pour un pareil acte.

Quant aux dangers, le séchage du coton-poudre en présente qui peuvent le faire mettre au rang des produits les plus redoutables au rapport. Ce n'est pas assez que de ne l'exposer qu'aux temperatures artificielles les moins élevées; il faut en outre que le moindre filet d'air provenant d'un foyer échauffé n'y puisse arriver. M. Payen l'a prouvé en même temps qu'il a fait voir que la temperature en vases parfaitement clos pourrait s'élever jusqu'à cent degrés, et son action se continuer indéfiniment sans qu'aucun accident paraisse à craindre. Mais, d'un autre coté, la moindre négligence, une étuve dont le mode de fermeture rigoureusement exact, un courant d'air même peu échauffé, peuvent déterminer les explosions les plus inattendues (1). M. Payen les explique par des filets d'air qui leur mineur dérobe à l'observation, et qui s'échappent sans cesse du contact des corps échauffés. Ce doit être là en effet une cause d'explosion active ; mais il nous semble qu'il y en doit avoir une autre sur laquelle l'attention ne s'est pas encore assez fixée.

Les corps poreux et en fibres minces, lorsqu'ils ont été privés d'air et qu'on les y expose de nouveau, fixent l'air dans leurs pores avec une grande énergie, et ce phénomène tout physique a pour effet, dans beaucoup de cas, de porter ces corps aux températures les plus élevées. La fabrication du noir de fumée en fournit de fréquens exemples. Dans les fabriques de draps, les laines imprégnées d'huile s'échauffent souvent au point jusqu'à s'enflammer; et M. Thénard faisant observer encore, dans l'une des précédentes séances de l'Académie des Sciences, que beaucoup de désastres, dont les causes sont restées inconnues, n'ont pas dû en avoir d'autres que ce redoutable phénomène.

Or, personne encore ne peut dire quelles sont les actions réciproques qui s'exercent entre le coton-poudre et l'air chaud ou froid, dans lequel on le met sécher; les réactions qui peuvent se passer dans une masse plus ou moins considérable de ce produit nouveau et les dangers auxquels son emmagasinement pourrait donner lieu, ne sont pas moins précaux à l'heure qu'il est.

Nous croyons devoir mentionner encore le passage suivant de M. Payen, sur les dangers de cette fabrication :

" Pendant la préparation, dit M. Payen, nous avons constaté que lorsqu'on verse l'acide azotique sur le mélange des deux acides azotique et sulfurique sur le coton, la température s'élève partout au point de déterminer l'inflammation de la substance filamenteuse restée en débris du liquide. Lorsque l'on opère en plongeant le coton dans l'acide sans que le niveau de celui-ci s'élève au dessus de la substance, une odeur spéciale se manifeste parfois en un point et dégage des vapeurs nitreuses, elle se propage rapidement ensuite, et provoque une effervescence qui peut projeter le liquide hors du vase, et le coton se dénagrège et se remoit en une solution brune-rougeâtre.

" Ces deux accidents sont d'autant plus à craindre que l'on agit sur des masses plus considérables. On y peut mettre un terme en noyant toutes les matières dans un grand excès d'eau; mais il vaut mieux évidemment les éviter en pratiquant tout d'abord l'immersion complète du coton dans la liqueur active, où il peut rester plus de quarante huit heures sans inconvénient."

La position qu'ont prise, dans tout le cours de cette discussion, le corps de l'artillerie et les hommes éminents qui y ont présentant dans l'Académie des sciences est profondément regrettable. Non pas assurément qu'ils n'y doivent prendre un jour, très prochain sans doute, toute l'autorité qui leur appartient en pareille matière; mais cette autorité, ils l'ont même méconnaître, et leur parole, aujourd'hui, n'a plus le pouvoir d'arrêter ni même d'inquiéter personne. Sans doute ils ont reconnu successivement que le coton-poudre n'était pas une absurdité, qu'il faisait explosion, qu'il pouvait chasser du boulet plus loin que la gueule d'un canon; que les produits les plus mal propres seuls encrassaient les armes et les remplissaient d'eau, tandis que ceux qui en ont été préparés avec soin n'y laissent absolument rien, que l'explosion avait lieu sans fumée.

Lundi dernier, ils ont proclamé que la force explosive, bien loin d'être insuffisante, est trop énorme, et lundi prochain, ils reconnaîtront qu'on peut la modérer, la ramener à volonté, et si que l'a dit M. Pelouze, en mélangeant au coton-poudre des proportions variables soit de coton ordinaire, soit de quelque autre produit combustible.

Mais ce n'est ici la que des concessions arrachées par la force des choses et faites avec chagrin et mauvaise humeur. Le corps de l'artillerie n'est tout à à remorque du mouvement, quand c'était à lui de prendre une idée et le mener d'une main ferme. L. DUYERE.

Dans la note dont nous avons fait mention, MM Combes et Fleurdin racontent un accident de cette nature.

Le coton avait été mis sécher sur une plaque placée au-dessus de deux bouches de chaleur d'un poêle extérieur à la pièce, fournissant de l'air échauffé à 60 ou 65 degrés. La matière s'est enflammée, en raison de la quantité qu'on en trouvait, soit sur la claie, soit sur une table voisine. Environ 500 grammes, une forte explosion a eu lieu et a blessé les personnes qui surveillaient l'opération

D'une d'elles a eu le visage et les mains brûlées à un assez haut degré par places, pour qu'il en résulte des plaies qui ne pourront se terminer que par suppuration. Une autre a reçu blessure atteint; mais chez elle les brûlures sont sans gravité. La troisième, bien qu'elle fût assez près de la cheminée, n'a reçu qu'une forte commotion.

Les effets produits par l'explosion ou l'expansion des gaz méritent d'être signalés : la pièce dans laquelle se faisait le séchage du coton azotique est une petite salle au rez-de-chaussée, de 6 mètres 45 de long, sur 3 mètres 85 de large et de 2 mètres 72 de haut. Une fenêtre ferme à être brûsée, le haut du côté de la cour, complètement en un pan de bois de 20 centimètres d'épaisseur, a été dégondé, ouvert et repoussé à une distance de 25 centimètres; les meubles et particulièrement trois corps de bibliothèque adjacents à la cloison opposée au poêle, ont été renversés et la cloison elle-même repoussée de 15 centimètres; des portes qui communiquent dans les pièces voisines, se sont été ouvertes ou en partie brisées; l'autre, qui était d'un bois plus solide, a été arrachée de ses gonds.

NOUVELLES A LA MAIN.

PARIS, 31 décembre 1846.

Les abolitionistes ont inventé une élégie qui laisse bien loin derrière elle toutes les lamentations tropicales de M. le comte Beugnot. — Ils publient un tableau des plus touchantes sur un prétendu voyage de M. Schœlcher, l'ami des noirs, aux Antilles françaises. — Le jour de l'esclavage, quelque chose de grand philanthrope, les noirs n'ce qu'on raconte, étaient bordées des nègres à genoux, qui tendaient les bras vers leur ami, en disant : " Rendez-nous la liberté !" sur l'air de *Petit Blanc, mon bon frère* — Les mères tendaient leurs enfants au voyageur en lui montrant leurs mamelles desséchées. — Lorsque le navire qui emportait le philanthrope s'éloignait, les pauvres nègres suivaient en pleurant le navire qui *emportait toutes leurs espérances*.

Avant deux jours, on répondra à ce morceau de literature humanitaire de la manière suivante : " On annonce que sept mille propriétaires de Paris ont pris leur parti de l'abolition de l'esclavage et ont offert à leurs nègres-blancs à la Guadeloupe, à la Martinique et à l'Ile-Bourbon."

— Nous avons la certitude que la salle de l'Odéon était véritablement remplie pendant les dernières représentations. Voici maintenant l'explication de ce phénomène assez étrange. La plus grande partie des places avait été retenue par une société de médecins homœopathes. Chacun avait y conduit ses malades atteints de spleen, pour les traiter d'après le système. Le résultat éprouvé l'excellence du remède. Ceux qui avaient résisté une première application, étaient radicalement guéris, après la seconde.

Les salons de quelques restaurants fréquentés par la jeune et opulente aristocratie de l'époque ont été depuis un mois le théâtre de parties de jeux gigantesques. Un attache à une embassade, ayant dernièrement fait une perte considérable, une dépêche est lancée auprès du préfet de police, pour le prier de prendre une mesure afin de réprimer cette invasion des Grecs. En conséquence, il a été défendu aux restaurateurs de donner des cartes à ou des des pour demeurer. Cette interdiction signifie aux hobbies habitués à causé une espèce d'émeute. Ce qu'il y a de plaisant, c'est que le jeune attaché cause de cette défense, a recueilli dans son salon le lanaquenet proscrit.

Chassez le jeu par la porte, il rentrera par la fenêtre ; il en est pas autre chose depuis douze ans qu'on a fermé les tripots publics.

Nous lisons dans un journal anglais la série de puffs suivants

" Une dame âgée de 23 ans, Mme Elisabeth Armitage, a été obligée, pour monter en chemin de fer, de prendre un box qui sert à transporter les chevaux, vu l'impossibilité de la faire entrer dans une voiture ordinairement réservée aux voyageurs. Cette dame pèse plus de 200 kil.; elle a 5 pieds 4 pouces de haut, son buste a 66 pouces de circonférence, sa taille 43 pouces et sa cheville 10."

Plus loin, c'est une femme octogénaire qui laisse prendre le feu au bas de ses vêtemens, ne peut l'éteindre et se trouve carbonisée au point que les entrailles étaient à découvert et à demi-rongée par le feu ! Eh bien ! ne figure que les flammes n'avaient point atteinte, avait perdu ses rides et semblait avoir appartenu à une femme de 25 ans au plus !

Il y a quelques jours, M. Rigal, médecin à Nanterre, revenait à son domicile vers les onze heures du soir, quand un homme se jeta à la tête de son cheval en prononçant les paroles suivantes et prononcées : *La bourse ou la vie !* M. Rigal a fait de s'exécuter de bonne grâce ; mais au lieu d'une bourse, il tire de sa poche un pistolet qu'il décharge sur le dos de son agresseur, puis fouette son cheval et regagne sa demeure en toute hâte. Le lendemain matin, il est réveillé à sept heures par un homme en blouse qui le prient d'opérer la réduction de la fracture de son bras droit cassé, limitif, il en faisant une chûte. Notre médecin examine le malade, l'interroge, et bientôt est convaincu que c'est son voleur de la veille qui est venu lui-même se jeter dans la gueule du loup— Il fit immédiatement prévenir le gendarmerie, ayant son tour fait de recommander son client aux soins du chirurgien de la prison.

Voici en mot plein de cet esprit de cœur, qu'en temp tant à admirer chez les femmes, qu'à leur honneur soient dites : Un jeune homme, Polonaise Mme B. de C... jeune mariée depuis deux ans.

Mme B. ... quelque un lui demandait assez étourdiment, devant plusieurs personnes, pourquoi elle aimait le mieux de son mari ou de son enfant

—En vérité, répondit-elle en toujours, je ne saurais le dire. Car si j'aime mon mari, c'est parce qu'il ressemble à ma fille ; et si j'aime ma fille, c'est qu'elle ressemble à son père.

M. Ponsard est un très-fort joueur de dominos. Aussi a-t-il engagé une partie liée contre le public. Il a gagné la première manche avec *Lucrèce*. Il vient de perdre la seconde avec *Agnès*. Dans dix ans, il jouera la belle pour le second prix décennal et le perdra probablement.

On disait hier dans un salon :

M Francis Ponsard a voulu être plus classique Corneille et Racine, qui pratiquèrent avec assez de succès l'unité de temps et de lieu : — Il a inventé l'*unité de situation*.

Un Enfant terrible

A la représentation d'Agnès de Méranie.

Le Père.—Mon fils, comme vous avez été le premier de votre classe, dans la composition d'analyse grammaticale; je vous ai promis de vous récompenser, et je vous amène à l'*Odéon*.

L'enfant.—J'aimerais mieux les *Tableaux animés* de Franconi, et l'homme qui joue aux cerceaux atmosphériques.

—Mon fils, il faut laisser ces spectacles peu littéraires aux jeunes saltimbanques. Vous qui êtes destiné par votre père et vos exemptions à faire un jour un des flambeaux universitaires, ce qui vous convient, c'est du Ponsard.

—Du Ponsard !

—Oui, si vous aimez mieux, de la poésie antique et du bon sens alexandrin.

—J'aimerais mieux les *Tableaux animés*....

—Silence ! Le rideau se lève.

"Songez que vos barons ne vous doivent l'hommage "Qu'autant que leur salut n'en souffre aucun dom "Et que..." [mage.

—Papa, entendez-vous ? Ce mot M. Ponsard qui fait les discours du trône qui disent que.....

—Pourquoi cela, mon fils ?

—Parce que, papa, le *Corsaire-Satan* dit qu'il y a toujours, dans les discours du trône, douze que par six lignes

—Le *Corsaire-Satan*, mon fils, est subventionné par M. Lhomond et M. Chapsal. Ecoutez M. Ponsard, le grammairien trugue.

"Philippe, monseigneur, chère âme de ma vie,
"Que n'est-ils, comme moi, de ces humbles esprits
"Qui ne savent pas leurs vœux sur des êtres chéris..."

—Papa, Rallon a eu l'autre jour cent vers à rapporter parce qu'il avait mis dans un compose "*Je borne* tous mes vœux *sur* papa et maman."

Qu'est-ce que M. Ponsard a eu pour sa même faute ?

—Il a eu la croix d'honneur. Ecoutons :

"Et mes bois, mes vallons, ma campagne *connue*;
"Comme *je guiderais* chez *vous* la *bienvenue*."

—Papa, est-ce qu'on peut *guider* quelqu'un dans un pays qu'on ne connaît pas ?

—Silence ! Vous êtes moulaye par le Théâtre-Français et stipendié par M V. Hugo.

"Et quel bonheur d'entendre, à son bras suspendue,
"La bontaine chanson..."

—Papa, est-ce que les chansons se suspendent au bras ? Je croyais qu'il n'y avait que les pagnies.

—Taisez-vous, serpent !

"..... Il ne saurait pas, lui,
"Oublier dans l'amour un *triste ramoneur*."

—Papa, est-ce que les triones se trouvent mal comme maman quand elle a envie d'un manchon ?

—*Zozo*, vous n'êtes qu'un lâche !

"C'est donc fini, pour *croire encore non supplice*"

—*Croître*, verbe neutre, ne peut pas gouverner l'accusatif. L'herbe croît, l'arbre croît, l'enfant croît, mais on ne croit pas quelque chose.

—Tous ne croyez donc à rien, athée ?

—Si, papa ; je crois que je m'ennuie, et comme on dort très-mal ici, je vais regagner mon collége. Bonsoir, papa ! Donnez-moi votre contremarque.

—*Zozo* prit la contremarque paternelle qu'il vendit, avec la pièce de 5 francs. En ajoutant 5 sous, il vit en passant sur le boulevard du Temple le torse de Mme Keller et les tribulations des singes atmosphériques

Le lendemain, il fut condamné à 15 jours de retenue, mais avant plaide la pertinence attenuante d'*Agnès de Méranie*, son professeur, grande de l'école du bon sens, connnua la peine en cinquante vers de *Lucrèce*

Il y a appel au principal du Collége.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orleans.

EXPEDIES

Navire John Fehrman, Davis, Cork et un marché
Wm H Warren, Sommar, pour Liverpool
Constantine, Gardner, pour Le Havre
Nechna, Cerard, Chint, pour le Havre
Barque Walter Thompson, pour Harvestch
Rowland, Milner, pour B Ayres
Brick Henrietta, Thurston, pour Apalachicola
Osceola, Laing, pour Bluefs Santiago
Rowland, Allan, pour Bluefs Santiago Mexique
Colorado, Shakleford, pour New-York
G N Gifford, Comin pour New York
St George, Long pour Philadelphie
Lyra, Storer, pour Apalachicola
Goelette Lennett Wesson, pour Philadelphie
Mary A Clark, Graham, pour Boston
Fairy Thompson, pour Port Lavacca
Mary Augusta, Hewes, pour Baltimore
Jos Knowes, Kendall, pour Port Lavacca
Rigoletto, Francis, pour Cork et un marché
Sloop Laura Ann, Mulgan, pour Pensacola.

ARRIVES

Navire Megunticook, Haley, d'Anvers.
Brick Genius, Hewlett, de Tampico.
Frances Ann, Gunby, de Baltimore.
Fabius, Wilson, de Port Jamaïque.
Gulnare, Robinson, de Boston.
P Smith, Thompson de la Havane.
Ellen et Charles Griffin, de Tampico.
Alonza Curling de Key West.
Goelette Warsaw, Rordin, de Bruno Santiago.
Lone Star, Morse, de Galveston.
Sarah Cruchman, Baynuse, de Tampico.
Cutler, Pratt, de New York
Steamer Cincinnati, Wood de Louisville
Natchez, Leathers, de Grand Gulf
Harry of the West, Carlisle, de Nashville.
Alhambra, Blake, de Cincinnati.
Archer, Bellaire, de Lafayette
Clinton, Adams, de Bayou Sara.
Swanee, Grifee, de Nashville.
Ambassador, Benham, de Louisville.

Au bâb du fleuve et montant:

Navire Atlantic, Rose, de New York.
Elizabeth.
Barque Mopang, —, de Tampico.
Brick Salvador., de la Havane.
8 plusieurs bricks et goelettes dont les noms sont inconnus.

DEPART DES NAVIRES A VAPEUR DE L'ATLANTIQUE.

Sarah Sands	Janv. 29	de Liverpool	à New-York
Cambria	Fév. 4	do	à Boston
Un vapeur neuf	Mars 1	do	à New York
Hibernia	Mars 4	do	à Boston

DEMANDE DE CHARBON.

Je recevrai des propositions cachetées jusqu'à 2 heures de l'après midi du mardi 16 courant, pour la fourniture de 20,000 barils d'excellent charbon de Pittsburg. Chaque baril devra peser 200 livres, et le charbon devra être en morceaux ou passe au crible, délivré à bord des navires sur le fleuve, vis-à-vis le port, et, de la seconde ou de la troisième moitié jusqu'à ce que le dépôt, au fur et à mesure que les navires seront prêts à en recevoir. Les propositions devront être adressées à la soussignée, et devront être délivrées à telles époques et en telles quantités, sous quinze jours s'il est nécessaire, de manière à pouvoir charger de retour toutes les propositions, si je les juge trop élevées. Les soumissionnaires sont priés d'être présents à l'ouverture des soumissions, à non barrau, 149, rue de la Commune. THOS. F. HUNTER.

13fev—2t Lieut. Col. et Dep. Quart. Mait. Gén.

Grains pour l'Armee.

Je recevrai jusqu'à une heure de l'après-midi du mercredi 17 courant, des propositions cachetées portant sur l'adresse : " Proposals to furnish Grain" pour la fourniture de

3000 boisseaux d'excellent maïs,
2500 do d'excellente avoine.

Le tout devant être mis dans de bons sacs en pièces neufs, de la contenance de deux boisseaux chaque. Les boisseaux de maïs devant peser 56 livres et ceux d'avoine 32 livres. Point de compensation pour les sacs. Les grains et les sacs devant être inspectés par des personnes que je désignerai, pour vérifier les grains, les contenances et le poids. Le tout devant être délivré sous dix jours s'il est nécessaire, à tels lieux et en telles quantités que je désignerai, de recevrai des propositions séparées pour le maïs et l'avoine; mais aucune offre ne devra porter moins de cinq mille boisseaux. Les soumissionnaires sont priés d'être présents à l'ouverture des soumissions, et ceux que je ne connais point, sont priés de me faire connaître leurs résidences et me fournir des recommandations. Je me réserve le pouvoir de rejeter toutes les offres, si elles me paraissent trop élevées. Tus. F. HUNT,

13 fev—3 Lieut. Col. dep. Quart. Mait. Gén.

☞ Le public est prévenu que l'on peut voir maintenant à notre bureau, les plans des nombreuses propriétés que nous devons vendre le 16 courant et les jours suivants. BEARD, CALHOUN & Co.

6fev

AVIS.

Les actionnaires du chemin à coulisses du Golfe du Mexique sont informés qu'en vertu d'une résolution du Conseil des Directeurs, ils sont appelés à faire le 15 février prochain, entre les mains de G. Musson, contrôleur, un paiement de 5 pour cent par action," conformément à la section 4 de la charte de cette compagnie.

Nlle Orléans, le 14 janvier 1847,
15 jan—3en1m G. MUSSON, Contrôleur

Jeune Garçon à Cheval.

La Compagnie se réunira en costume général, dimanche prochain, 14 du courant, à 10 heures du matin. Tous les membres sont priés d'être ponctuels.

Par ordre du capitaine,
CONSTANT BACON, f.
Marechal des logis, chef
Nlle-Orléans, le 11 février 1847

COMPAÑIA DE CAZADORES DE ORLEANS.

ASAMBLEA GENERAL.

Los miembros pertenecientes á la Compañia, se reunirán el lunes proximo 15 del corriente, á las 8 en punto de la tarde, en el local de la sala de armas, para tratar de asuntos interesantes al cuerpo.

Se recomienda la mayor puntualidad tanto á los miembros activos como honorarios.

De orden del capitan,
J J RICO, sargento segundo.

EAU-DE VIE—J. J. Dupuy, 4me preuve, à vendre par B. TALAMON, 108, rue Royale.

EAU de fleurs d'orangers, en flacons d'un modèle nouveau, à vendre par B. TALAMON, 108, rue Royale.

PRUNES SECHES en poêles de différentes grandeurs, à vendre par B. TALAMON, 108, rue Royale.

FROMAGE DE GRUYERES—à vendre par B. TALAMON, 108, Rue Royale.

A BETTER—Véritable eau vulnéraire, antique de Berthevol fils, à vendre par F. PERRET, 48, Bienville.

PERDU—Trois plans représentant différentes coupes de bâtimens et machines, ont été perdus mercredi 10 février, vers 11 du matin, dans la rue des Grands Hommes.

Une récompense honnête sera donnée à celui qui les rapportera au bureau de ce journal.

11fev—2

Nouvelle-Orléans, 11 février 1847

AVIS est donné qu'il a été fait à la Banque de la Louisiane la demande du renouvellement du certificat No 9,869, en date du 28 juillet 1834, d'une action au fonds capital de la dite Banque, au nom de H Lanoue, lequel certificat a été perdu ou égaré.

11 fev—20j TH BAILLY BLANCHARD

Compagnie de chemin à coulisses de la Nouvelle-Orleans et Carrollton.

Nouvelle-Orléans, 9 février 1847.

A une élection des directeurs de cette compagnie pour servir durant l'année courante, tenue le lundi 4 janvier dernier, les personnes ci après nommées ont été élues, à savoir :

G. CURTIS DUNCAN, LAURENT MILLAUDON,
D. F. BURTHE, J. V. KIANA,
J. P. BENJAMIN, ALEXANDER GORDON,
VICTOR BURTHE.

Et à une assemblée du bureau des directeurs tenue ce jour, G Curtis Duncan a été nommé président.

ADOLPHE LAYET,
11fev—4t Secrétaire.

AU PRIX FIXE.

ALFRED HUNROE & Co.
Magasin de linge fait au détail.
No 34, rue des Magasins.

Les acheteurs d'habillemens sont invités à visiter notre établissement, où ils trouveront toujours le plus grand assortiment à la Nouvelle Orléans, et où ils peuvent acheter chaque article au plus juste prix, sans avoir à marchander et sans craindre d'être trompés. Les articles suivans sont reçus constamment par les paquebots de New York

Habits.

Habits noir, anglais ou français,	$12 à $25
Lévites, do do	$12 à $25
Habits et lévites, drap superfin, couleur,	$12 à $25
Paletots, superfins, noir et couleur,	$10 à $20

Pantalons.

Pantalons angl., franç., anglais, de couleur,	$4 à $7
Pantalons noir,	$5 à $8
do do satin, à côtés,	$5 à $8
do do élastique,	$5 à $8
do de couleurs claires,	$5 à $7
Satinet, surfin noir, do bleu,	$2 à $3 50

Gilets.

Satin noir, coiffet droit, do croisé, do demi-croisé, do à chales, nouvelle coupe, $3 à $5
Satinette de couleur, mêmes façons, 2 à 3
Velours, mêmes façons, 3 à 5
Satin de fantaisie, mêmes façons, 3 à 5
Satin noir, à raies, mêmes façons, $3 à 4 50
Le tout à prix fixe.

ALFRED HUNROE & Co,
11 fev—20t No 34, Magasins

COLLEGE SI-TAMMANY.

A MANDEVILLE (Louisiane).

Cette institution sera ouverte pour la réception des élèves